

Vous avez un **projet** en tête que vous souhaitez **concrétiser** ?



Vous recherchez des **informations** sur un sujet qui vous tient à cœur ?

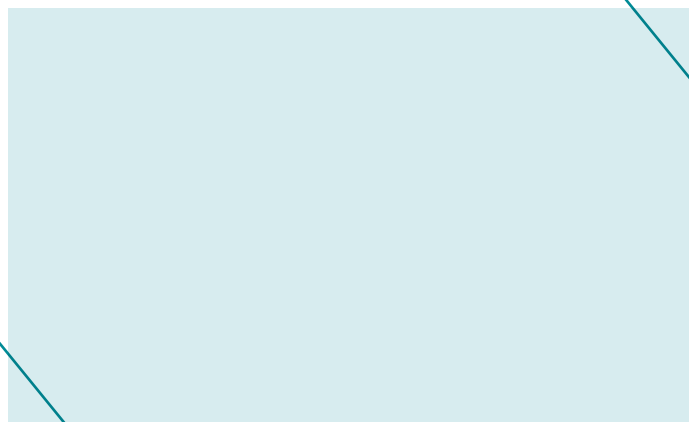


Ou vous voulez simplement challenger vos partenaires bancaires actuels
avec un **acteur de proximité, crédible et engagé** ?



**Face à chacune de ces situations, votre Chargé(e) d'Affaires Professionnel(le)
est à votre écoute et à votre disposition !**

N'hésitez pas à me contacter par le canal de votre choix, je me ferai
un plaisir de chercher à satisfaire vos attentes.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe
Vous être utile.



Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Offres soumises à conditions.

CEGEE, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 € - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738. • Crédits photos : Adobestock. Impression : Digit'Offset, 10/2023.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**Professionnels de Santé, ce que
nous faisons pour vous.**

Nous vous accompagnons dans tous vos projets.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe
Vous être utile.

Banque & Assurances



Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.



Professionnels de Santé, ce que nous faisons pour vous

De votre installation à votre retraite, pour votre vie professionnelle et privée, nous vous accompagnons dans tous vos projets.

Vous guider dans vos besoins de financement⁽¹⁾

En tant que professionnel de santé, vos besoins de financement sont multiples : installation, rachat de parts, regroupement au sein d'un cabinet ou en maison médicale, acquisition d'équipement, d'un véhicule professionnel, rénovation de vos locaux et adaptation de votre immobilier au décret tertiaire...

Votre conseiller Professionnel optimise avec vous le plan de financement et vous propose des solutions souples et avantageuses pour lancer et développer votre activité :

- Financement de vos besoins de trésorerie⁽¹⁾
- Financement de vos investissements⁽¹⁾
- Crédit / Crédit Bail⁽¹⁾
- Location Longue Durée⁽²⁾.

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Vous protéger, vous, votre famille et votre activité

Vous protéger financièrement des conséquences d'un imprévu (maladie, accident, détérioration de vos locaux professionnels, etc.) est essentiel. Tout comme préserver la pérennité de votre activité et votre niveau de vie.

Votre conseiller Professionnel connaît les dispositifs adaptés pour assurer la continuité de votre activité, de votre protection financière et celle de vos proches :

- Prévoyance Pro⁽³⁾⁽⁴⁾
- Garanties Santé Côté Pro⁽⁴⁾⁽⁵⁾
- Assurance Multirisque Professionnelle⁽⁴⁾⁽⁶⁾
- Assurance Auto des Professionnels⁽⁴⁾⁽⁶⁾.

★ Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires pour assurer votre Responsabilité Civile Profession médicale.



(1) Sous réserve d'acceptation par votre Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Caisse d'Épargne Car Lease est une offre de location longue durée automobile de BPCE Car Lease dédiée aux clients de la Caisse d'Épargne - Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 184 440, 00 euros - 977 150 309 RCS Toulouse - TVA : FR 68 977 150 309. Mandataire d'intermédiaire d'assurance, n° ORIAS : 09 046 805. Siège social : 56 Route De Lavar - 31130 Balma.

(3) Prévoyance Pro est un contrat assuré par BPCE Vie. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 euros. 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(4) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(5) Garanties Santé Côté Pro est un contrat de BPCE Assurances IARD, société anonyme au capital de 61 996 212 euros dont le siège social est situé 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

(6) Les assurances Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

Vous simplifier la gestion de votre quotidien

Que vous exerciez en cabinet, à domicile, en officine ou en boutique, nous mettons à votre disposition des services simples à utiliser et efficaces pour gérer votre activité au quotidien, accélérer vos encaissements, sécuriser vos flux, optimiser votre trésorerie :

- Un compte bancaire à conditions préférentielles, avec gestion à distance
- Des solutions d'encaissement par carte, y compris à distance, adossées à une tarification qui s'ajuste au plus près de vos besoins

- L'opportunité de faire gérer et même de financer le tiers-payant.

Vous conseiller dans la gestion de votre patrimoine*

Nos Chargés d'Affaires Professionnels et Patrimoniaux disposent d'une triple expertise : juridique, fiscale et financière. Ils vous aident à mettre en œuvre la meilleure des stratégies pour répondre à vos besoins patrimoniaux :

- Conseil patrimonial
- Immobilier patrimonial
- Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)⁽⁷⁾, Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)⁽⁷⁾, Société Civile de Placement Immobilier (SCPI)⁽⁸⁾
- Plan d'Épargne Retraite Individuelle (PERI), Assurance vie.

Un accompagnement dans la durée

Les experts de la Caisse d'Épargne accompagnent les professionnels de santé dans leur activité, la sécurisation et le placement de leurs revenus. Ils vous apportent également des solutions de défiscalisation et de fidélisation de vos salariés.

* La recherche de performance peut vous exposer à un risque de perte en capital.

- (7) L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de [X]années, [sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement]. Le fonds commun de placement à risques/fonds commun de placement dans l'innovation/le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques /fonds commun de placement dans l'innovation/le fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.
- (8) De manière générale, il est rappelé que l'investissement en parts de SCPI doit s'envisager sur une durée longue. La durée de placement recommandée est fixée à au moins dix ans. L'ensemble des documents (note d'information/Statuts, dernier rapport annuel, dernier bulletin d'information, le Document d'Informations Clés (DIC) et la notice d'information sur la protection des données personnelles) doit être remis avant toute souscription et reste disponible auprès de votre conseiller ou sur www.aewciloger.com (les coûts de connexion au site Internet sont ceux fixés par votre opérateur).

